

On s'abonne à Lyon, rue Sirène, N° 9, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTRELET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Recruteur,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le jeudi. — On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9; à Paris, chez M. SAUTRELET, Libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 51 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Affranchissement pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés francs de port à M. le Directeur du Précursus, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 8 mai 1827.

DE L'INFLUENCE DE L'ADMINISTRATION ACTUELLE SUR L'ESPRIT PUBLIC.

Dans les états despotiques où tout se rapporte à l'intérêt d'un seul homme, il n'existe pas d'opinion publique; ou, si elle existe, elle n'est comptée pour rien. Dans les états constitutionnels, au contraire, où le gouvernement est institué pour l'utilité de tous, elle est une puissance souveraine que l'on doit se montrer toujours attentif à consulter et à suivre. C'est ainsi qu'en Angleterre des ministres, cédant à un noble sentiment de pudeur, se retiennent avec dignité devant une Majesté qui les repousse, et quittent les rênes de l'administration avec autant d'empressement que d'autres en mettent à les retenir. Mais de tels exemples n'ont pas trouvé en France des imitateurs. Combien de fois n'avons-nous pas vu nos hommes d'état forcés de ns leurs retranchemens, vaincus à la chambre des pairs, isolés et sans appui dans la nation, se soustraire encore au choc de l'opinion qui les poursuivait de toutes parts. Sans rappeler ici les souvenirs amers des trois pour cent, du droit d'aînesse et de la pétition Montlosier, il y a peu de jours encore, lorsque la sagesse royale rendait la tranquillité à la France en retirant un projet qui la froissait dans ses plus chers intérêts, lorsque la mémorable ordonnance du 17 avril était accueillie par les acclamations du pays tout entier, qui n'espéra que le ministère allait tomber avec l'œuvre de la police et de Montrouge? Qui ne crut voir enfin dans les illuminations qui éclairèrent nos cités l'aurore d'une administration nouvelle? Et plus récemment encore, lorsque Paris en soule se pressait sur les pas de son prince; lorsque, mille fois répétés, les cris de *vive le roi!* exprimaient à la fois et la reconnaissance d'un bienfait reçu, et le besoin d'un bienfait nouveau, qui aurait pu croire que le lendemain un coup d'état devait frapper Paris tout entier?

Ainsi, par un étrange bouleversement de toutes les idées reçues, les espérances les mieux fondées sont déçues, et les prévisions les plus sages sont déjouées. Plus l'opinion publique semble se prononcer avec énergie, et plus on voit nos ministres s'attacher au pouvoir qui leur échappe. Ebranlés un instant, ils se raffermissent bientôt; leur impopularité semble leur donner une force nouvelle; et leurs échecs deviennent bientôt des triomphes.

Telle est, depuis cinq ans, la lutte continuelle qui s'est engagée entre la nation et le ministère; mais si un tel état de choses est affligeant pour les hommes qui voudraient voir enfin la France se reposer en paix à l'abri d'un pouvoir à qui il serait si facile de se faire aimer, du moins gardons-nous de croire qu'il ait été sans fruit pour la liberté. En voyant leurs institutions menacées, les Français ont appris à en connaître les bienfaits; forcés de défendre leur constitution, ils se sont défendus avec la constitution elle-même, et jamais les principes qu'elle consacre ne furent plus souvent invoqués, et n'ont acquis plus de popularité, depuis que leur violation a été plus notoire et plus fréquente.

Grâces soient donc rendues à nos ministres, nous leur devons notre éducation politique et constitutionnelle; nous leur devons bien plus encore, la fusion de toutes les opinions et de toutes les croyances. Au milieu des discussions solennelles qu'ils ont suscitées, les hommes des partis divers ont pu s'apprécier et se connaître; et tandis que les constitutionnels restaient tous fidèles à leurs drapeaux, ils ont vu accourir dans leurs rangs tous les hommes de bonne foi désertant un parti qui cachait derrière lui les bannières de la révolution. Encore un peu de tems, et dans toute l'étendue de la France on ne verra plus d'un côté que sept hommes isolés, et de l'autre tous les Français royalistes et constitutionnels.

Déjà Rouen vient de donner un grand et mémorable exemple; tous les amis de leur pays ont applaudi au patriotisme de cette grande cité dont les suffrages se partageaient entre deux candidats constitutionnels, et dans laquelle aucun éligible n'osait

se présenter à ses concitoyens, couvert des livrées ministérielles. Le ministère a été jugé aux élections de Rouen (1), et il a pu apprendre par là que le coup d'état qui avait frappé Paris n'avait point abattu l'esprit public de la France.

Courage donc Français constitutionnels et vraiment royalistes, ne vous laissez pas de combattre pour le maintien de vos institutions, avec les armes de la raison et des lois. Votre triomphe peut être retardé encore quelque tems, mais il n'est pas moins assuré; car les lumières et les peuples ne reculent pas devant l'ignorance et le petit nombre. Restez donc fermes et inébranlables dans ces limites où vous vous êtes jusqu'ici renfermés. Semblables à cet Antée de la fable, vous seriez sans force et bientôt vaincus le jour où vous cesseriez de toucher ce sol constitutionnel d'où dérive votre force et votre puissance.

* * L'Étoile croit jouer un mauvais tour à M. de Chateaubriant, en publiant les pensées suivantes, extraites du nouveau discours que devait prononcer le noble pair à la chambre haute :

» Qu'est-ce que la révolution? La liberté. Pourquoi la monarchie légitime s'est-elle rétablie? Parce qu'elle s'est portée pour l'héritière de la liberté.

» Tous les forfaits qu'on attribue à la liberté de la presse se retrouvent, avec plus d'abondance, avec des circonstances plus atroces aux diverses époques de la monarchie.

» Avant la liberté de la presse, le sentiment religieux n'était pas moins altéré que le sentiment moral. Les populations étaient abruties; c'est l'accroissement des libertés publiques qui a délivré le monde de ces prodigieuses corruptions.

» Par respect, admiration et reconnaissance, jetons un voile sur certaine partie du règne de Louis-le-Grand.

» Douze ans de liberté de la presse en France, voilà tout ce qu'il y a de beau dans notre histoire; les quatorze siècles de la monarchie sont des siècles barbares.

» S'il était jamais possible que les temples se refermassent, ils ne se rouvriraient plus.

» La liberté de la presse est aussi une légitimité.

» Je vote contre ce projet de loi, destructeur des lumières et attentatoire aux droits de l'intelligence humaine.

M. le duc de Gaze a passé aujourd'hui à Lyon, il se rend à St-Etienne pour y visiter les établissemens industriels.

Paris, 6 mai 1827.

M. le duc de Doudeauville a assisté aujourd'hui à la chambre des pairs. C'était la première fois qu'il se trouvait au milieu de ses collègues, depuis qu'il a donné sa démission du poste de ministre de la maison du roi. Les motifs honorables de sa conduite en cette occasion paraissent avoir été appréciés par un grand nombre de pairs de France. Beaucoup sont venus au-devant de lui le féliciter, et tous rendaient hommage à son noble caractère. M. le duc de Doudeauville était accompagné de M. le duc de la Roche-Moucanit; il a fait prendre quelques papiers qui étaient enfermés dans le bureau où il se tenait ordinairement, et a semblé ne plus vouloir, même fortuitement, et pour quelques minutes, se trouver au banc des ministres.

— L'École des arts et métiers, fondée à Châlons par le respectable duc de Larochefoucault-Liancourt, vient d'être licenciée par S. Ex. M. le comte Corbière. Les élèves ont été avertis qu'ils doivent être renvoyés dans leurs foyers au premier juillet prochain.

— On annonce qu'un grand nombre de gardes nationaux ont pris la résolution d'adresser une pétition à la chambre des pairs et

[1] En 1827, sur 967 votans le ministère n'a eu dans les élections de Rouen que 57 voix, car on ne saurait considérer comme ministérielles celles qui se sont réparties sur l'honorable M. Duvergier de Haurame.

En 1824, M. de Girardin, auquel succède M. Bignon, avait sur 1382 votans, obtenu 895 voix, et 570 suffrages avaient été répartis entre les deux.

à la chambre des députés pour demander la mise en accusation du ministre qui a contresigné l'ordonnance du 29 avril.

— On maude de Turcoing que M. Delaunoy-Delahaye, fabricant, ayant voulu baisser le prix du travail de ses ouvriers, ceux-ci se sont rassemblés tumultueusement devant sa maison, et ont brisé quelques carreaux de ses croisées. La gendarmerie s'est transportée de suite sur les lieux, et tout est rentré dans l'ordre. La baisse toujours croissante des cotons en laine et des tissus de coton cause le plus grand préjudice aux fabriques de Turcoing et de Roubaix. (ECHO DU NORD.)

— Le Bulletin des Lois, n° 158, publié aujourd'hui, contient une ordonnance du Roi, du 28 avril qui appelle soixante mille hommes sur la classe de 1826, et fixe leur répartition entre les départements, conformément au tableau y annexé.

Le même Bulletin publie trois ordonnances royales portant autorisation définitive de quarante-deux communautés religieuses de femmes; et cent quarante-neuf ordonnances qui autorisent l'acceptation de donations ou legs pieux.

— L'ECHO DU MIDI annonce qu'un nouveau convoi d'artillerie, composé de 17 voitures et 11 pièces de canon, est parti de Toulouse le 28 avril pour la même destination (Bayonne) que les précédents convois.

— Le Journal de Toulouse annonce que les jésuites ont acquis à titre gratuit la propriété de l'Albuféra dans le royaume de Valence; leur fortune et leur puissance croissent chaque jour, et s'ils obtiennent, comme on le pense, l'administration des hôpitaux et des maisons de bienfaisance du royaume, on calcule que leur nombre s'élèvera en Espagne à plusieurs milliers. Il ne faut pas s'étonner si l'Espagne est si misérable.

— Les journaux anglais du 5 mai publient le détail de la séance de la chambre des lords de la veille. Ainsi que dans la séance de la chambre des communes, les ministres sortans ont cru devoir repousser l'accusation de s'être ligués pour donner leur démission. C'est une accusation à laquelle MM. de Villèle, de Corbière et Peyronnet ne paraissent pas vouloir s'exposer.

— Un journal allemand rapporte qu'un officier des nouvelles troupes turques, envoyé à Vienne par le grand-seigneur, est en ce moment l'objet de l'attention de toute capitale. Il porte un schako dont la forme se rapproche toujours de celle du turban. Une petite veste d'uniforme blanche à l'européenne et un large pantalon flottant; l'ensemble si nouveau de ce costume paraît fort plaisant aux habitans de Vienne.

— Nous ignorons quel projet les ministres méditent contre la capitale, mais à en juger par l'appareil de leurs dispositions militaires, on dirait qu'il ne s'agit de rien moins que de l'assiéger. Le bruit court que les ordres ont été donnés pour faire avancer plusieurs corps éloignés, afin de porter la garnison à quarante mille hommes. Ce qu'il y a de certain, c'est que les casernes de l'extérieur à l'ouest regorgent, et que le trop plein se répand dans les villages voisins et dans les maisons de campagne; les troupes sont placées chez les habitans par billets de logement. Nous apprenons que Sablonville et les habitations qui environnent le château de Madrid sont encombrées de chevaux; telle maison est obligée d'en recevoir jusqu'à quatre et cinq. Les personnes qui habitent les Battignoles et Clichy, ont reçu l'avis de se tenir prêtes à loger des troupes. Voilà le résumé des nouvelles apportées aujourd'hui de la banlieue.

Le champ est ouvert aux conjectures: et comme il n'est pas de dessein téméraire ou ridicule qu'on ne puisse raisonnablement imputer au ministère, surtout depuis la journée du 29, l'imagination parisienne ne s'en fait pas faute, et chacun est disposé à accueillir les bruits les plus étranges: *credo quia absurdum*. Le triumpvirat ministériel n'a pas fait un pas si hardi pour reculer: il ne peut plus marcher que de sottise en sottise, de violence en violence. Quel nouveau coup d'état va-t-il frapper? Va-t-il déclarer l'état en péril, attendu que l'état ne veut pas de lui? Arborera-t-il pour étendard l'article 14 de la charte? Veut-il ne pas attendre la fin de la session pour suspendre la liberté de la presse, même pour les écrits périodiques? Qui sait? Il pourrait bien mettre aussi la main sur quelques journalistes.

(Journal du Commerce de Paris.)

Nos lecteurs seront sans doute bien rassurés quand ils apprendront que l'Etoile du soir a mis ces nouvelles au nombre des Mensonges de la journée.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

(Sixième chambre.)

(Présidence de M. Dufour.)

Affaire Maubreuil et Paulmier.

A l'audience de police correctionnelle du 24 février dernier, M. le marquis de Maubreuil, prévenu de voies de fait, s'exprima de la sorte sur le compte de M. Paulmier: « Pourquoi a-t-on fait venir auprès de moi, dans la prison, M. Paulmier, qui a fait du royalisme en 1815, que j'ai connu mouchard des deux côtés, et qui a dit qu'il fallait tuer M. de Villèle! »

M. Paulmier, dans une petite brochure, publiée le 11 mars suivant, et adressée aux journalistes de la capitale, repoussa cette assertion comme calomnieuse. Cette lettre renfermait le passage suivant: « Je sais que ce noble marquis (M. de Maubreuil) ne m'a jamais pardonné de l'avoir fait arrêter en Belgi-

que, après l'avoir sauvé des griffes de Bonaparte, et refusé quarante mille francs pour le lui livrer; mais aussi je l'ai empêché de commettre de grands crimes. Dites, MM. de Castries, de Sémélé; dites tous, émigrés à Gand; dites, M. de Maubreuil, parlez, je vous attends. »

Ces diverses assertions ont donné lieu, d'une part, à une plainte en calomnie et diffamation par M. Paulmier contre M. de Maubreuil; et de la part de M. de Maubreuil, à une plainte semblable contre M. Paulmier.

La sixième chambre de police correctionnelle était saisie ce matin de l'appréciation de cette double plainte. A une heure et demie, on introduit M. de Maubreuil, qui est escorté de deux gendarmes. Il se place à côté de M^e Pinet, avocat plaidant, et de M^e Germain, qui l'assiste en qualité de conseil, n'ayant pu se charger de la défense par suite d'une indisposition grave dont il n'est point encore guéri.

M. le président adresse d'abord les questions d'usage à M. Paulmier. Quel est, lui dit-il, votre état?

Paulmier: Je n'ai plus d'état. MM. de Villèle et de Saint-Cricq m'en ont dépouillé, parce que je voulais rester honnête homme et dévoué aux Bourbons.

Au moment où M. le président adresse les mêmes questions à M. de Maubreuil, il se lève et s'exprime de la sorte: M. le président, en 1814, vous étiez juge-d'instruction. Vous m'avez fait traîner devant vous couvert de sang. Je vous prie de vouloir bien vous récusar à cause de ce fait.

Le tribunal, après en avoir délibéré, et sur les conclusions conformes de M. Desparbès, avocat du Roi, ordonne qu'il sera passé outre.

Après cet incident, Maubreuil a la parole pour s'expliquer sur sa plainte. Il raconte d'abord comment il fit la connaissance de Paulmier. Il fuyait de France, en 1815, avec le marquis de Brosses et M. de Reaux. Il rencontra à Neufchâtel (Aisne) Paulmier qu'il ne connaissait pas encore. Arrivé à Namur, déguisé en charretier, Paulmier alla le dénoncer au commissaire belge. Paulmier fut chargé de l'accompagner à Bruxelles, où, sur une nouvelle délation de Paulmier, il fut arrêté par ordre de M. de Sémélé, et conduit à Gand, où il ne dut sa liberté qu'à l'intercession du roi des Pays-Bas.

Paulmier: C'est un tissu de calomnies. Vous avez été arrêté, parce que vous aviez voulu tuer le comte d'Artois...

Maubreuil: Vous direz tout-à-l'heure ce que bon vous semblera; vous pourrez même dire que j'ai voulu tuer le pape. Ici Maubreuil, pour établir la qualification de mouchard qu'il a adressée, tant en première instance qu'en appel, à Paulmier, et dans laquelle il persiste, lit la lettre apologétique publiée par Paulmier; et signalant les divers passages où Paulmier parle des missions qu'il a reçues, et spécialement de la mission qu'il avait de surveiller, il s'écrie à chaque phrase de cette nature en interpellant Paulmier: « Et Monsieur n'est pas un mouchard! » Dans cette lettre, continue-t-il, il en appelle à M. Franchet; et monsieur n'est pas mouchard! Ah! vraiment, c'est bien le cas de dire: Demandez plutôt à Lazarille. (Rire général.)

Paulmier prend à son tour la parole: Si j'ai été mouchard, dit-il, ce que je nie, n'étant chargé que d'une mission, c'est par dévouement pour les Bourbons; à Gand, nous l'étions tous; alors le Roi devait l'être le premier. Oui, c'est moi qui ait fait arrêter Maubreuil...

Maubreuil: Alors, Monsieur, permettez que je vous en remercie. (Rire universel.)

Paulmier: Je n'ai jamais été mouchard. On m'a accusé d'avoit sollicité contre M. de Villèle; le fait est faux; M. de Villèle, à la vérité, est un marchand de chair humaine...

M. le président: Je ne puis tolérer de pareils écarts. Renfermez-vous dans la question.

Paulmier repousse avec feu la qualification de mouchard.

On entend comme témoin M. Villette, directeur de la Force. Il déclare qu'un sieur Coutere est venu demander Maubreuil à la Force, pour lui faire des offres de la part de Paulmier.

Maubreuil. — C'est l'exacte vérité.

M. le président: Cela est-il vrai? — R. Voici le fait: J'allai à la Force, parce que je connaissais tous ces messieurs; je connaissais l'affaire de Maubreuil mieux que tout autre; je le savais malade, je voulais le voir; je voulais lui dire que je désirais qu'il n'y eût pas d'éclat, par respect pour le comte d'Artois.

M. le président: Vous devriez savoir que le nom du Roi est sacré, et qu'il ne faut pas le mêler dans de telles affaires.

Paulmier: Du reste, je ne voulais faire aucune offre à un homme que je méprise, à un homme qui voulait assassiner le comte d'Artois et le duc de Berry.

Maubreuil: Ne vous gênez pas; cependant voici une lettre que vous m'écriviez la veille de l'audience de la cour royale; elle se termine par ces mots: *Je suis avec respect...*

M. le président: Comment vous respectez un homme qui devait assassiner le Roi!

Paulmier: Je déteste M. de Villèle, et pourtant, quand je lui écris, je termine par la même formule.

M^e Pinet, avocat de Maubreuil, prend la parole. Il s'attache d'abord à établir la plainte portée par son client. Passant à la plainte récrimatoire de Paulmier, il soutient que loin de retracter

(3)
L'épithète de mouchard, son client a droit d'y persister. Que faisait autre chose en effet en Belgique le sieur Paulmier quand il était chargé de surveiller Maubreuil; lorsqu'à la suite de ses délations, Maubreuil était jeté dans les prisons, et menacé, par suite, à Strasbourg, d'aller périr dans les déserts de la Sibérie?

M. Duez, défenseur de Paulmier, prend à son tour la parole. Il explique d'abord dans quelles circonstances son client a porté plainte. Traité de mouchard en première instance, il a méprisé cette injure, en respectant le malheur de son ennemi, mais appelé une seconde fois mouchard en cour royale, il a dû rompre le silence et rendre plainte en diffamation.

L'avocat, pour repousser cette qualification dégradante, soutient que son client a exercé à la vérité une mission, mais une mission honorable. Mais alors, dit-il, tout le monde à Grand était mouchard, tous étaient intéressés à savoir ce qui se passait en France, à ce compte le Roi aussi était donc mouchard !...

M. le président, interrompant aussitôt. — Avocat, vous dépassez les bornes.

L'avocat se reprend, et avant d'achever la plaidoirie, il convient que la chaleur de l'improvisation l'a entraîné plus loin qu'il ne voulait.

Maubreuil prend de nouveau la parole.

On me reproche, dit-il, la mission d'assassiner Bonaparte. J'ai dit et je le répète que j'avais été chargé par l'évêque d'Autun de l'assassiner. Je ne le nie point; mais j'ai dit aussique j'avais refusé de le faire. Cette mission, je ne l'ai point reçue, moi, comme mouchard; elle était signée de toutes les puissances, sauf l'Angleterre et l'Autriche. Cette mission-là, on ne la donnerait pas même à un ministre.

Paulmier. — Quand j'ai fait arrêter Maubreuil, c'est parce qu'il portait un faux nom. D'ailleurs, sur la route de Namur à Bruxelles, Maubreuil m'a offert de partager avec lui les quatre caisses d'or et d'effets précieux qui sont actuellement dans la Seine, et les 80 mille francs....

Maubreuil, interrompant avec chaleur. — Je jure sur l'honneur que j'ai remis ces 80 mille francs à M. de Vitrolles. (Vive sensation.)

Paulmier continue, et M. le président, après l'avoir plusieurs fois rappelé à la question, accorde la parole à M. l'avocat du Roi, qui résume d'une manière claire et précise les diverses allégations et déclarations des plaignans, et qui conclut contre Maubreuil à 25 fr. d'amende, et à 100 fr. contre Paulmier.

Après vingt minutes de délibération, le tribunal a condamné Paulmier, pour délit de diffamation, à cinq jours de prison, et Maubreuil, pour délit de simple injure publique, à 25 fr. d'amende.

M. Paulmier a interjeté appel.

CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin du 5 mai.

A l'ouverture de la séance, le ministre des finances a présenté le projet de loi déjà adopté par la chambre des députés, relatif à l'ouverture des crédits nécessaires pour l'inscription des pensions militaires.

La chambre a ensuite adopté dix projets de loi relatifs à divers emprunts demandés par les villes de Lyon, Angoulême, et à des impositions extraordinaires pour divers départemens, dont les rapports avaient été faits dans la dernière séance.

Les deux premiers projets de loi ont donné lieu à des discussions dans lesquelles ont été entendus MM. le marquis Barbé de Marbois, le duc de Praslin, le comte de Tournon, le baron Mounier et le ministre de l'intérieur.

La chambre a nommé deux commissions pour l'examen des projets de loi relatifs aux comptes de 1827 et aux crédits supplémentaires de 1826.

La première se compose de MM. le marquis de Marbois, le marquis d'Orvilliers, le comte Lecouteux, le baron de la Rochefoucauld et le comte d'Orlande.

Les membres de la seconde sont MM. le baron Mounier, le vicomte Dubouchage, le maréchal marquis de Lauriston, le marquis d'Herbouville et le comte de Castellux.

Le surplus de la séance a été consacré au renouvellement des bureaux. Voici le comité des pétitions : 1^{er} bureau, M. le duc de Narbonne; 2^e, M. le comte Lemercier; 3^e, M. le baron Pasquier; 4^e, M. de Mortemart; 5^e, M. le comte de Mouthadon; 6^e, M. le comte de Montesquieu.

La chambre se réunira mardi.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 3 mai.

Nos journaux donnent aujourd'hui la séance de la chambre des pairs du 2.

Les explications qu'on attendait des ministres démissionnaires ont attiré, de bonne heure, une foule immense de curieux. La chambre était remplie. On ne se souvient pas d'avoir jamais vu autant de pairs présents ni un plus grand nombre de députés par-

mi les spectateurs. Le comte Eldon est entré dans la chambre vers cinq heures; il a donné la main à plusieurs pairs des deux côtés de la chambre; il a enfin pris sa place sur les bancs neutres. Le duc de Wellington, lord Melville et le comte de Westmorland, ont pris aussi leur place sur les bancs neutres à côté de lord Eldon.

Lord Goderich (M. Robinson), lord Dudley and War. S. A. R. le duc de Sussex, lord Plunkett, le marquis de Lansdown, lord Holland, lord Auckland, lord King, lord Grosvenor, etc., avaient pris place du côté ministériel.

Les comte Grey et Lauderdale, lord Dacre, lord Ellenborough et le comte Fitz-William ont conservé leurs places du côté de l'opposition, au milieu d'un grand nombre de pairs qui y ont passé des bancs ministériels. On remarquait en général un grand changement dans les places: les pairs les plus hostiles aux catholiques avaient pris place du côté de l'opposition.

Lord Eldon, le duc de Wellington, le comte Bathurst, le comte de Westmorland, le marquis de Londonderry, membres de l'ancien cabinet; lord Bexley, le vicomte Goderich, le marquis de Lansdown, qui font partie du cabinet actuel, ou qui vont avec M. Canning, ont successivement pris la parole dans cette séance; leurs discours ont eu pour objet la conduite respectueuse qu'ils ont cru devoir tenir, les uns pour refuser, les autres pour accepter de faire partie du ministère actuel. Ces discussions préliminaires, toutes personnellement politiques, n'ont qu'un intérêt de localité, qui ne présage rien sur celles qui doivent suivre, et qui conservent à M. Canning toute sa popularité et tout son crédit.

VARIÉTÉS.

SITUATION PROGRESSIVE

DES FORCES DE LA FRANCE DEPUIS 1814,

Par le baron Charles Dupin (1).

Annouer un nouvel ouvrage de M. Charles Dupin, c'est annoncer un nouveau service rendu aux arts, à l'industrie, à la civilisation.

Il n'y a pas long-tems que nous faisons connaître à nos lecteurs les résultats si curieux et si intéressans des recherches de ce savant sur les rapports de l'instruction et de la moralité en France. Aujourd'hui, nous leur présentons son tableau des progrès faits, depuis 1814, dans les idées morales et libérales. Les argumens de M. Dupin sont sans réplique, car ils résultent de l'exposition même des faits. S'ils sont désespérans pour les ennemis des lumières et de la liberté, en revanche ils démontrent les progrès et assurent le triomphe de la raison humaine. « Qui le croirait ! dit M. Dupin; au milieu de ces immenses progrès, quelques esprits bornés, qu'aveuglent leurs passions, qu'entraînent leurs préjugés, n'ont pas encore abandonné l'espérance de voir une grande nation rétrograder, ses lumières s'atténuer et son énergie mourir ! Ils circonviennent sourdement la cour, afin d'insinuer l'erreur auprès du trône; ils dénoient aux dépositaires de l'autorité les jeunes amis des lumières; ils fatiguent le pouvoir par leurs désirs impuissans et par leurs clameurs insensées. Des individus, infatués de leur native ignorance, parce qu'ils n'ont jamais rien su, croient pouvoir, à ce titre, nous enseigner plus aisément à désapprendre; ils aiment à rêver que leur esprit inexercé peut refouler sur elles-mêmes des intelligences rendues fortes par l'habitude de combiner, de développer leurs pensées ! »

M. Dupin n'a pas de la peine à leur prouver qu'ils se bercent d'un fol espoir. Il y arrive en faisant un état des forces opposées, et en comparant les générations. Tout ce que dit ce puissant logicien, contre qui l'éloquence de l'ambition et de l'orgueil ne peut prévaloir, jette tant de lumière sur notre situation présente et sur notre avenir, que nous ne saurions faire rien de mieux que de la copier.

« Hàions-nous d'indiquer les vastes changements survenus dans la population française, dans ses mœurs, ses idées et ses intérêts, depuis la fin de l'empire. *Durant treize années seulement, douze millions quatre cent mille Français sont venus au monde, et neuf millions sept cent mille sont descendus dans la tombe....* Déjà près du quart de la population qui vivait sous l'empire n'existe plus. Les deux tiers de la population actuelle n'étaient pas nés en 1789, à l'époque où fut convoquée l'assemblée constituante; les hommes qui comptaient alors l'âge de vingt ans ne forment plus aujourd'hui qu'un neuvième de la population totale; ils représentent les grand-pères et les grand-mères de nos familles. Enfin, la totalité des hommes qui comptaient vingt ans lors de la mort de Louis XV ne forme plus que la quarante-neuvième partie de cette population; ils représentent les bisaiécles et les bisaiécles de nos familles.

« Voilà donc quatre générations en présence; l'une qui naît, l'autre qui jouit de sa force, la troisième qui décline à vue d'œil, et la dernière qui s'éteint; deux qui s'avancent dans la vie sociale, avec toutes les idées progressives, et deux autres qui les arrêtent, ou plutôt voudraient les arrêter.

« Dans cette lutte, toute morale et politique, il ne peut être question de mettre en balance les forces physiques. Néanmoins,

(1) Brochure in-8°, chez Sautet, place de la Bourse, à Paris.

il est une puissance matérielle qui, jusqu'à ce jour, a favorisé les générations anciennes: c'est la puissance de la propriété, qui ne passe qu'avec une extrême lenteur aux générations nouvelles, et la puissance politique attachée à la propriété.

Par les calculs que j'ai faits sur une liste électorale qui relate l'âge des électeurs, j'ai trouvé que la moitié des électeurs a passé l'âge de cinquante-cinq ans. Les hommes qui comptaient vingt ans en 1789 en ont compté cinquante-cinq en 1824. Ainsi, le neuvième qui représente encore les générations cumulées des aïeux et des bis-aïeux n'a perdu que depuis deux ans accomplis la majorité dans les listes électorales.

D'après les lois connues de la mortalité, voici l'état des mutations survenues et des mutations à survenir depuis 1825 jusqu'en 1857:

ELECTEURS DE	1825	1824	1827	1850	1857
Electeurs ayant pas 20 ans en 1789.	53,500	50,000	40,000	31,400	15,400
Electeurs n'ayant pas 20 ans en 1789.	46,700	50,000	60,000	68,600	84,600

Par conséquent, il y a maintenant soixante mille électeurs de la nouvelle génération contre quarante seulement de l'ancienne. L'année prochaine, il y aura soixante et trois mille électeurs de la nouvelle génération contre trente-sept mille de l'ancienne. Dans trois années, il y aura soixante-huit mille six cents électeurs de la nouvelle génération contre trente et un mille quatre cents de l'ancienne. C'est aux sages qu'il appartient de méditer profondément sur ces grandes mutations.

Si l'on réfléchit que les électeurs sont tous ou presque tous chefs de famille, on reconnaîtra que le nombre des chefs de famille doit être, à peu de chose près, proportionnel à celui des électeurs, et dans l'ancienne et dans la nouvelle génération. Donc, parmi les chefs de famille comme parmi les électeurs, l'ancienne génération a perdu la majorité numérique.

La conséquence première à tirer de ces rapprochemens, c'est qu'aujourd'hui la réalité du pouvoir territorial, du pouvoir domestique et du pouvoir électoral, est perdue pour l'antique génération. Depuis 1825, les majorités ont passé par degrés du côté de la génération nouvelle.

Si l'on cherche l'appui que les électeurs et les chefs de famille appartenant aux deux générations peuvent trouver dans la masse de la nation, l'on sera surpris de l'extrême différence qui se manifeste à cet égard en faveur de la génération nouvelle. J'ai calculé le tableau suivant, d'après les tables de mortalité publiées par le bureau des longitudes de France.

Années.	1825	1827	1828	1850	1857
Nouvelle génération	26,571,158	28,506,007	28,753,175	29,684,623	31,840,054
Ancienne génération	4,223,742	3,293,995	3,062,825	2,575,377	1,257,946
Electeurs de la nouvelle génération.	46,700	60,000	63,000	68,600	84,600
Electeurs de l'ancienne génération.	53,300	40,000	37,000	31,400	15,400

Ainsi, dès aujourd'hui, les cinquante-quatre mille électeurs de la France croissante sont appuyés par une masse supérieure à vingt-huit millions trois cent mille individus, et les quarante-six mille électeurs de la France expirante sont appuyés par une masse inférieure à trois millions soixante-trois mille vieillards.

J'écarte d'ici tout esprit de parti; je repousse de mon travail toutes les distinctions odieuses d'ultras et de libéraux, de privilégiés et de sacrifiés; au lieu de distinguer des castes et des factions, je veux ne distinguer que des âges; je considère la nation française par générations, et voici pourquoi.

Chaque âge amène des besoins sociaux qui font prendre aux hommes de la même époque des penchans, des vœux, des desirs, des déterminations analogues. Quand les plus âgés interdisent aux plus jeunes la satisfaction des besoins d'une époque, chaque année fournit à la génération ainsi blessée dans son bien-être les forces d'une population nouvelle; la mort, au contraire, diminue chaque année les forces de résistance. Enfin, pour peu que la lutte se prolonge, le tems en décide avec sa faux.

On me demandera sans doute ce que j'entends par idées de la génération nouvelle distinctes des idées de l'ancienne génération relativement au sujet qui m'occupe; on va le voir:

Pour que les forces intellectuelles et physiques, productives et commerciales, procurent aux particuliers ainsi qu'à l'état les plus grands résultats dont leur nature soit susceptible, il faut que toutes ces forces soient également respectées dans leur possession, également protégées dans leur exercice. Il faut qu'elles ne soient entravées, ni détournées, ni combattues par les autorités centrales ou locales, ni par des corporations hostiles.

Ce qui caractérise les idées de la génération nouvelle, c'est le respect pour les droits et la sympathie pour les besoins de nos forces productives et commerciales. Ce qui caractérise les idées

de l'ancienne génération, c'est de concevoir peu d'estime et peu d'affection pour une immense partie de ces forces, point de respect pour le droit, et beaucoup d'aversion pour le libre exercice de ces mêmes forces.

Ecartant les exceptions, j'ai montré la puissance des deux générations, qui se disputent, l'une pour enchaîner et ralentir l'exercice de nos forces productives et commerciales, l'autre pour l'affranchir et l'accélérer. J'ai prouvé par des chiffres que l'époque est arrivée où la prépondérance de l'une s'est évanouie pour jamais dans la puissance territoriale, dans la majorité des premiers élémens politiques, et dans le sein des familles. Il en doit naître avec le tems deux séries de résultats: l'une relative à nos destinées domestiques, et l'autre à nos destinées sociales. Les hommes d'état qui comprendront cette position transitoire appuieront leurs conceptions et leurs actes sur la force qui dès aujourd'hui prédomine, et prédominera de plus en plus; les autres cesseront d'être des hommes d'état.

Je suis étonné qu'on n'ait pas encore aperçu la transition que je signale, et qui s'opère dans la France depuis quatre ans.

Cette transition devient sensible dans les collèges électoraux qu'on assemble par hasard; elle devient sensible dans la chambre des pairs, que la mort renouvelle par degrés rapides, comme les collèges électoraux. Partout où les emplois sont à vie, les groupes d'hommes qui les exercent nous présentent cette mutation d'équilibre dans leurs volontés comme corps; chez les uns, parce qu'en effet la majorité réelle est déjà du côté de la jeune génération; chez les autres, par cet effet invisible, indéfinissable, que les majorités des grandes masses produisent sur les majorités des corps qui vivent plongés dans l'atmosphère sociale, sans s'apercevoir des changemens arrivés à l'air qu'ils respirent. Telle est, selon moi, la cause du changement extraordinaire qu'on voit, depuis deux ans, s'opérer dans les cours royales.

Le barreau, recruté par des stagiaires qui n'ont pas trente ans, nous a montré trois ans plus tôt que les collèges électoraux l'effet direct des majorités effectives. Jusqu'en 1822, les avocats du barreau de Paris choisissaient les membres de leurs conseils de discipline à la pluralité des voix, et la majorité penchait toujours vers les hommes attachés à la glèbe des anciennes idées. A cette époque, le cours naturel de la mort fit passer la majorité vers les hommes de la génération nouvelle. Il fallut à l'instant intervenir l'ordre des élections, pour restituer aux tems antiques, cette majorité, qui porte avec elle l'aspect que l'éloquent Fléchier donne à la mort: sombre, vide, et disparaissante figure....

Une révolution non moins remarquable s'est opérée dans l'Académie française....



BULLETIN COMMERCIAL DE LYON.

7 mai 1827.

Dans les derniers jours du mois d'avril, les transactions en soie ont été aussi actives que dans le commencement; par suite, les ventes se sont élevées au-delà de 1500 balles.

La demande d'étoffes prêtes, des commissions que l'on cherchait à placer tout annonçant le maintien de cette consommation, lorsque la connaissance de derniers événemens de Paris a répandu une inquiétude générale, dont l'effet s'est promptement fait sentir; plusieurs ordres ont été suspendus; plusieurs affaires entamées ont été renvoyées; la demande a diminué; la marchandise est plus offerte, l'on peut acheter avec environ f. 1. de diminution sur la dernière cote qui nous avous donnée.

Quelques brillantes que soient les apparences de la récolte, elles n'auraient pas produit ce mouvement rétrograde. Les grèges auraient pu fléchir; mais le cours des ouvrées, qui ne pourront avoir de concurrence en soie nouvelle avant le mois d'août, aurait été facilement soutenu par la consommation.

Il faut espérer cependant que les craintes ne tarderont pas à se dissiper et à laisser reparaitre l'activité.

Partout en France les vers à soie sont à éclore; et dans plusieurs départemens ils ont déjà passé le premier sommeil. Les mûriers ont une rare abondance de feuilles, et tout annonce, jusqu'à ce jour, une récolte excellente. Au delà des Alpes, le développement de la végétation a été retardé par la grande quantité de neige qui existe sur les montagnes, et ces contrées qui nous devançaient ordinairement ne feront que nous suivre cette année, ou, tout au plus, marcheront avec nous.

La marchandise continue à avoir peu de mouvement; et, sur nos derniers cours, on ne peut citer de variations que sur les cotons qui se sont fait assez facilement, savoir: louisiane, f. 225; caroline et géorgie, f. 207 50; jumel, f. 205 à 215; soubroujac, f. 212 50; kinik-kirkogach, f. 200; bengale, f. 187 50 à 197 50; les cafés également courans: à f. 3 60: les martiniques fin-vert, f. 2 60; bourbons; à f. 2 50 les haïti.

Les teintures sont plus calmes, et les autres articles dans le même état.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. SPECTACLE DU MERCREDI 9 MAI.

- TONNY, vauville.
- LES RUINES DE BABYLONE, mélodrame.
- LA FILLE DU FORTIAE, drame.